



flash info

INFORMATIONS MUNICIPALES DE CHESSY
AVRIL 2021

WWW.CHESSY77.FR · f VILLE DE CHESSY 77

CITOYENNETÉ

Inscrivez-vous sur les listes électorales



Vous avez jusqu'au vendredi 7 mai pour vous inscrire sur les listes électorales et ainsi pouvoir voter lors du double scrutin pour élire vos conseillers départementaux et régionaux. Seuls quelques cas particuliers permettent de s'inscrire jusqu'au 10^e jour précédant le 1^{er} tour du scrutin. Selon votre situation, vous pouvez effectuer votre inscription en ligne sur www.service-public.fr, en mairie ou par courrier.

Rendez-vous sur www.service-public.fr pour connaître la liste des pièces à fournir en fonction votre situation.

Élections départementales et régionales dimanche 13 et dimanche 20 juin 2021 de 8 h à 18 h dans vos bureaux de votes

INFORMATIONS

Restez informés

En complément du flash info distribué régulièrement aux habitants de Chessy, différents supports sont à disposition des usagers afin de se tenir informés.

Site internet
www.chessy77.fr

Facebook
www.facebook.com/chessy77700

Application mobile "Chessy"
Disponible sur les plateformes de téléchargement

Panneaux lumineux
situés place Edmond Chartier et place d'Ariane

SANTÉ

Point d'information Covid-19

Dans son allocution du mercredi 31 mars, le Président de la République a annoncé l'extension des mesures renforcées à l'ensemble du territoire national pour faire face à la pression qui s'intensifie actuellement sur les services de santé.

Ainsi, les restrictions en vigueur jusqu'au samedi 1^{er} mai sont les suivantes :

- le couvre-feu est maintenu de 19 h à 6 h ;
- les déplacements en journée sont limités à 10 km du domicile sauf pour motif professionnel ou impérieux ;
- les déplacements inter-régionaux sont interdits depuis le 6 avril sauf pour motif professionnel ou impérieux ;
- le télétravail est systématisé lorsqu'il est possible ;
- seuls les commerces de première nécessité sont autorisés à ouvrir.

Tout déplacement en dehors du domicile ou pendant le couvre-feu doit être justifié sous peine d'une amende de 135 euros.

ATTESTATION DÉROGATOIRE DE DÉPLACEMENT

accessible sur www.chessy77.fr et en version numérique sur media.interieur.gouv.fr

Les services municipaux adaptent leurs horaires

La commune de Chessy continue de vous accueillir au sein de ses services mais adapte ses jours et modalités d'accueil du 6 au 25 avril.



L'accueil de la mairie est ouvert du mardi au samedi aux horaires habituels :

du mardi au vendredi de 9 h à 11 h 45 et de 14 h 30 à 17 h 30, le samedi de 9 h à 12 h.

Le lundi, seul l'accueil téléphonique est assuré.

Attention, les services (scolaire, CCAS, urbanisme, service technique) reçoivent uniquement sur rendez-vous.

La mairie annexe est fermée.

L'agence postale est ouverte du mardi au samedi aux horaires habituels :

du mardi au vendredi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30, le samedi de 9 h 30 à 12 h.

La déchetterie municipale est ouverte le mercredi de 16 h 30 à 19 h et le dimanche de 9 h à 12 h.

Les salles polyvalentes et le cinéma Studio 31 demeurent actuellement fermés. La médiathèque de Chessy reste ouverte en mode "dynamique" tous les samedis de 14 h 30 à 18 h : seuls les retours et les emprunts sont possibles.



Port du masque obligatoire sur l'ensemble du département seine-et-marnais au moins jusqu'au 30 avril inclus.

Covid-19 : calendrier scolaire adapté et accueil restreint dans les structures petite enfance et enfance

Pour freiner le virus tout en préservant l'éducation, le Président de la République a annoncé une adaptation du calendrier scolaire comme suit :

5 AVRIL 1 semaine de cours à la maison pour les écoles, collèges et lycées	12 AVRIL 2 semaines de vacances simultanées pour les 3 zones	26 AVRIL Retour en classe pour les maternelles et primaires Cours à la maison pour les collèges et lycées	3 MAI Retour en classe pour les collèges et lycées
--	--	--	--

Les universités continuent de fonctionner selon les protocoles déjà en vigueur, soit la possibilité pour chaque étudiant de se rendre à l'université 1 jour par semaine.

Les concours et examens prévus jusqu'au 3 mai sont maintenus et leur organisation adaptée.

Public prioritaire : qui est concerné ?

Le public prioritaire regroupe les foyers dont l'un des parents exerce une profession faisant partie de la liste établie par le ministère de la Santé, les parents isolés et les personnes en situation de handicap.

Les professionnels indispensables à la gestion de l'épidémie pour lesquels une solution d'accueil peut être proposée sont :

- Tous les personnels des établissements de santé ;
- Les biologistes, chirurgiens-dentistes, infirmiers diplômés d'État, médecins, masseurs kinésithérapeutes, pharmaciens, sages-femmes ;
- Tous les professionnels et bénévoles de la filière de dépistage (professionnels en charge du contact-tracing, centres de dépistage, laboratoires d'analyse...) et de vaccination (personnels soignants et administratifs des centres de vaccination, pompiers), ainsi que les préparateurs en pharmacie et les ambulanciers ;
- Les agents des services de l'État chargés de la gestion de la crise au sein des préfectures, des agences régionales de santé et des administrations centrales, ainsi que ceux de l'assurance maladie chargés de la gestion de crise ;
- Tous les personnels des établissements et services sociaux et médico-sociaux suivants : EHPAD et EHPA (personnes âgées) ; établissements pour personnes handicapées ; services d'aide à domicile (personnes âgées, personnes handicapées et familles vulnérables) ; services infirmiers d'aide à domicile ; lits d'accueil médicalisés et lits halte soins santé ; appartements de coordination thérapeutique ; CSAPA et CAARUD ; nouveaux centres d'hébergement pour sans-abris malades du coronavirus ;
- Tous les personnels des services de l'aide sociale à l'enfance (ASE) et de la protection maternelle et infantile (PMI) des conseils départementaux ainsi que les établissements associatifs et publics, pouponnières ou maisons d'enfants à caractère social (MECS), les services d'assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) et d'interventions à domicile (TISF) et les services de prévention spécialisée ;
- Les enseignants et professionnels des établissements scolaires, les professionnels des établissements d'accueil du jeune enfant, les assistantes maternelles ou les professionnels de la garde à domicile, les agents des collectivités locales, en exercice pour assurer le service minimum d'accueil.
- Les forces de sécurité intérieure (police nationale, gendarmerie, sapeurs-pompiers professionnels, policiers municipaux, surveillants de la pénitencière) ;
- Les personnels de la RATP et de la SNCF.

Inscriptions en crèche et au centre de loisirs

Pour que l'inscription soit effective, vous devez fournir un justificatif de votre employeur attestant que vous êtes un professionnel indispensable à la gestion de l'épidémie.

Si un seul des parents au sein du foyer est considéré comme prioritaire, vous devez attester que vous ne disposez d'aucune autre solution de garde pour votre enfant et remplir l'attestation disponible sur www.chessy77.fr.

Petite enfance : la crèche des Petits Pas ouverte aux enfants du public prioritaire



La crèche est ouverte au public prioritaire du lundi au vendredi de 8 h à 19 h.

Attention ! La restauration n'est pas assurée et les parents doivent fournir les repas.

Pour demander l'accueil de votre enfant, nous vous invitons à contacter la directrice de la crèche au 01 60 42 28 16 ou par mail à l'adresse petitspas@chessy77.fr.

Les centres de loisirs ouverts aux enfants du public prioritaire

Dans le cadre des vacances scolaires, les enfants du public prioritaire seront accueillis au sein des trois centres par les équipes d'animation de 8 h à 19 h.

Attention ! pendant cette période, aucun service de cantine ne sera assuré, les parents doivent donc fournir le déjeuner.

Si vous souhaitez solliciter l'accueil de votre ou vos enfant(s), veuillez prendre contact avec votre centre de loisirs par mail ou par SMS sur le téléphone portable.

Étoile mystérieuse	06 08 35 73 64	etoilemysterieuse@chessy77.fr
Île aux oiseaux	06 30 66 92 43	ileauxoiseaux@chessy77.fr
Gaius	06 08 74 21 37	clshgaius@chessy77.fr



Si votre enfant présente des signes évocateurs de la covid-19, nous vous rappelons qu'il est impossible de l'accueillir au sein des structures municipales.

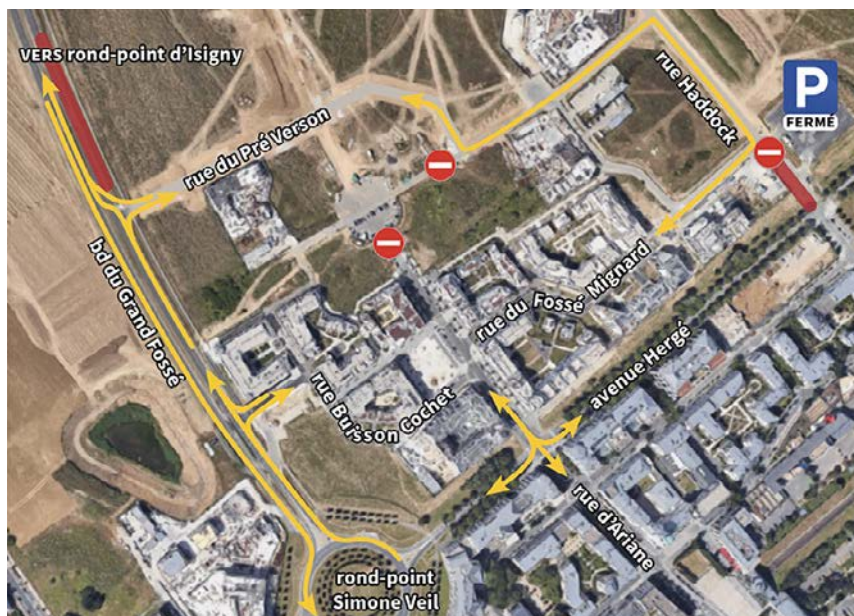
Pour les enfants scolarisés en élémentaire, si l'un de vos enfants est contact à risque ou que sa classe a été fermée après le 22 mars 2021, un test RT-PCR devra être effectué et vous devrez présenter un résultat négatif pour que votre enfant puisse être accueilli au centre de loisirs.

Nous comptons sur la vigilance des parents afin de ne faire prendre aucun risque aux autres enfants, familles et équipes d'encadrement.

TRAVAUX

Basculement de circulation sur le boulevard du Grand Fossé

Depuis le 6 avril, la boucle extérieure du boulevard du Grand Fossé est ouverte à la circulation. La boucle intérieure est quant à elle, fermée jusqu'à la fin du mois d'août pour être aménagée à son tour.



Du 6 au 30 avril : première phase

La boucle extérieure du boulevard du Grand Fossé est mise en double sens de circulation entre la rue du Pré Verson et le rond-point d'Isigny.

Les résidents peuvent entrer et sortir avec leurs voitures : par la rue du Buisson Cochet, la rue du Pré Verson et la rue d'Ariane.

Attention, l'entrée et la sortie des rues du Buisson Cochet et du Pré Verson se font uniquement en tournant à droite.

Dans le même temps, dans le cadre de la réalisation d'un réseau d'assainissement, la rue Haddock (portion entre l'avenue Hergé et la rue du Fossé Mignard) est fermée à la circulation.

Ces travaux nécessitent la fermeture du parking aérien.

Le phasage des travaux et les plans de circulation sont disponibles sur www.chessy77.fr

DÉCHETS

La collecte des déchets verts reprend



La collecte des déchets verts en porte à porte reprend du service pour les 10 communes du Val d'Europe.

- Centre urbain : tous les vendredis du 2 avril au 30 novembre 2021
- Bourg : tous les mardis du 6 avril au 26 novembre 2021

En sac ou en bac, les végétaux acceptés sont identiques : tontes de gazon, feuilles mortes, fleurs et plantes fanées, branches coupées en petits morceaux.

Retrait des sacs à déchets verts : tous les mercredis de 16 h 30 à 19 h et dimanches de 9 h à 12 h à la déchetterie municipale (hors jours fériés).

Calendriers des collectes selon votre quartier disponibles sur www.chessy77.fr

COMMERCE

Les Piécettes



Depuis le 2 mars, Cyril Zurcher et Frédéric Morel vous accueillent dans le centre urbain et proposent des produits gourmets faits maison à emporter ainsi qu'une prestation traiteur sur mesure pour vos événements privés ou professionnels. Pour découvrir l'ardoise de piécettes du jour, rendez-vous en boutique ou sur les réseaux sociaux.

Les Piécettes

3, rue d'Ariane • 77700 Chessy

Les Piécettes

Ouvert du mardi au samedi de 11 h 30 à 20 h (horaire de fermeture adapté en fonction du couvre-feu en vigueur)

IMAGES

Vu à Chessy



❶ 25 mars 2021 · Vue sur le centre urbain et le chantier du doublement du boulevard du Grand Fossé entre le rond-point Simone Veil et le rond-point d'Isigny. À gauche sur la photo, la future place Nelson Mandela et à droite, l'emplacement du futur parc sportif.

❷ 2 avril 2021 · La chasse aux œufs n'ayant pu avoir lieu, les enfants des écoles de Chessy ont reçu un sachet de gourmandises.

❸ 6 avril 2021 · Chantier de réhabilitation de la Ferme des Tournelles : L'échafaudage installé dans le futur auditorium dessine de nouvelles perspectives et vient modifier la perception de l'espace.

